

Covid-19

Le Grand Conseil vole au secours des secteurs les plus touchés

La proposition de la droite de créer un fonds de soutien de 200 millions de fr. a fait l'unanimité. L'argent sera versé début décembre au plus tôt.

Vincent Maendly

Il a dû bousculer son ordre du jour plan-plan car «l'urgence, l'émotion, la rage légitime qui se manifeste dans la population touchée par la crise économique» devaient trouver un écho au parlement. Faisant fi des clivages politiques, le Grand Conseil a donc voté une série de motions mardi après-midi. Elles viennent aiguiller le travail du Conseil d'État, auquel ces textes sont directement adressés, sans même passer par une commission.

La première motion - un outil parlementaire contraignant - n'est pas des moindres. Le PLR, allié à l'UDC et aux Vert'libéraux, a réuni l'unanimité des députés autour de lui pour voter sa proposition: créer un fonds de 200 millions de francs pour soutenir les secteurs sinistrés de l'économie. Somme qui s'ajoutera aux 115 millions déjà débloqués par le gouvernement. «L'économie se nourrit de deux choses: de circuits financiers, mais aussi de confiance», a scandé le président libéral-radical Marc-Olivier Buffat. «Il serait sage, rassurant, de doter ce Canton de moyens pérennes, pour apporter des aides en cas de nécessité, avec des critères appropriés, pour sortir de cette ornière et envisager 2021, 2022, etc.»

État-providence

La gauche a suivi, bien sûr. Non sans boudier son plaisir de voir la droite recourir à l'État-providence d'une part, relativiser le recours éventuel à l'emprunt d'autre part. C'est que le mode de financement de ces 200 millions n'est pas encore déterminé, mais cela n'inquiète pas le président de la Commission des finances, Alexandre Berthoud: «C'est un choix politique. Soutenir l'économie, c'est soutenir nos emplois, ceux de nos enfants.»

Autant dire que, vu l'ampleur de la crise, tous les groupes politiques se sont ralliés à ce credo.

Le Parti socialiste a ainsi pu exiger que soit rapidement adopté un nouvel accord tripartite entre bailleurs, locataires et l'État de Vaud, comme celui qui avait été conclu ce printemps. «Il permettrait une prise en charge équilibrée des loyers commerciaux pour les enseignes contraintes de fermer», a souligné le motionnaire Jean Tschoopp.

Le PS - et le Grand Conseil avec lui - a aussi demandé au Conseil d'État de «redoubler ses efforts» pour que la Berne fédérale prenne à son compte, totalement ou partiellement, le paiement des prestations sociales des employés dont l'entreprise a subi une fermeture administrative. Car les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) ne les couvrent pas toutes.

Le ministre de l'Économie Philippe Leuba n'a pas commenté la pertinence de ces mesures. Il a répété que lui et ses pairs ne prenaient aucune de ces décisions de gaieté de cœur, conscients de leur impact. «L'adversaire, ce n'est pas

«L'économie se nourrit de deux choses: de circuits financiers, mais aussi de confiance.»



Marc-Olivier Buffat, député et président du PLR vaudois

le Conseil d'État, c'est le virus.» Le libéral-radical a annoncé que le gouvernement allait déployer «un ensemble de mesures» qui couvrent les motions du parlement, et qu'elles seraient annoncées ce mercredi après-midi.

Alors que le paiement des salaires intervient autour du 25, la question est posée au conseiller d'État: «Quand l'argent sera-t-il versé aux intéressés?» «Cela va prendre quelques jours. Nous espérons pouvoir le faire le 1^{er} décembre, mais plus tôt cela ne semble pas possible.»

Le Grand Conseil a encore voté une résolution (symbolique) du PLR pour que le Conseil d'État organise «dès que possible une ouverture coordonnée des restaurants et des établissements publics». Irritation palpable de Philippe Leuba. «Nous ne sommes pas demeurés et n'attendons pas le Grand Conseil pour réfléchir à la suite...» L'UDC a même souhaité amender le texte, pour remplacer «dès que possible» par «le 1^{er} décembre». Refusé par le plénum.

Les autres décisions en bref

IRM Adoptée il y a cinq ans par le Conseil d'État, le décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque. Pour les cliniques et hôpitaux, il en était fini de la liberté d'investir, s'agissant de l'achat de nouveaux scanners et d'appareils d'IRM. Le mécanisme a fait ses preuves, on néanmoins constaté les députés qui, unanimes, ont reconduit pour cinq ans ce décret, qui se veut un moyen de lutter contre la hausse des coûts de la santé.

Chasse et alcool Comme annoncé il y a déjà plusieurs mois, le Conseil d'État a rejeté l'idée de la Vert'libérale Claire Richard demandant que les chasseurs soient sobres pour exercer leur activité. Imposer le 0 pour mille n'est pas jugé opportun et l'élue s'en désolait, mais le plénum a approuvé la réponse du gouvernement. **V.M.A.**

Les restaurateurs veulent que le Canton lâche les lingots

● Un tas de lingots au pied d'un Picsou en carton. Après les tables vides et les fausses funérailles, c'est l'entretien donné par le ministre vaudois des Finances Pascal Broulis dans «24 heures» vendredi dernier qui a inspiré le mouvement «Qui va payer l'addition?» pour son action hebdomadaire. Elle s'est déroulée ce mardi en fin de matinée à la promenade Derrière-Bourg, à Lausanne. «Je n'ai pas un tas d'or dans lequel je puise!» affirmait Pascal Broulis. «Faux», lui ont répondu les patrons de bars, restaurants et clubs vaudois. «Vous avez un tas d'or, mais vous ne voulez pas y puiser», estiment-ils dans un communiqué envoyé avant l'opération. Ces ressources, ils ont décidé de les symboliser par ces lingots apportés entre 11h et 12h par les adhérents au mouvement. «On nous dit que l'argent n'est pas inépuisable, mais nous le démentons formellement. Nous sommes fortement impactés depuis le début de l'année et la question est de savoir si on est vraiment prêt à payer le prix pour sauver la restauration», interroge Antoine Piguet, cofondateur de «Qui va payer l'addition?» et



L'action organisée au parc de la grenouille a été inspirée par les propos du ministre cantonal des Finances Pascal Broulis.

PATRICK MARTIN

vice-président de GastroLausanne. Comme pour l'action de la semaine dernière devant le Palais de justice de Montbenon, il était spécifiquement demandé aux participants que la mobilisation soit diffuse, avec des petits groupes de cinq personnes maximum. Le but? Éviter d'être sanctionnés comme cela avait été le cas lors de la première opération du début du mois à

Saint-François, lors de laquelle 26 manifestants avaient été dénoncés par la police. Venu apporter son soutien de simple «client», Andrea Münger, cosecraire général du Parti socialiste vaudois, a salué cette nouvelle action, relevant «le capital sympathie très élevé» du mouvement. «Ils ont joué le jeu pour respecter les mesures sanitaires, les plus réticents

étaient même les clients, cela me fend le cœur pour eux», indique-t-il, avant de rappeler que les restaurateurs n'étaient pas seulement des acteurs économiques, mais aussi des acteurs sociaux. Si l'espoir de pouvoir rouvrir le mois prochain est bien présent, le mouvement «Qui va payer l'addition?» a déjà en tête la destination de sa prochaine action: Berne. **Corentin Chauvel**

Appel aux citoyens pour de petites aides pratiques

Covid-19 Avec Bénévolat-Vaud, le Département de la santé et de l'action sociale demande un coup de main aux personnes de bonne volonté.

Accompagner une personne âgée chez le médecin, apporter ou cuisiner des repas, faire les courses, fournir une aide technique ou administrative à des personnes isolées: tels sont les services que la population peut rendre durant cette deuxième vague. En collaboration avec Bénévolat-Vaud, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a lancé un appel ce mardi aux bonnes volontés.

Directeur général de la Cohésion sociale, Fabrice Ghelfi explique que trop de professionnels et de bénévoles réguliers manquent aujourd'hui à l'appel, soit parce qu'ils sont touchés par le virus, soit parce qu'ils sont en quarantaine. «Dans les centres sociaux régionaux (ndlr: CSR), nous avons environ 10% à 15% de personnel touché. La proportion se situe en moyenne à 12% dans les EMS.»

«Dans les centres sociaux régionaux, nous avons environ 10% à 15% de personnel malade ou en quarantaine. La proportion se situe en moyenne à 12% dans les EMS.»

Fabrice Ghelfi, directeur général de la Cohésion sociale

L'appel s'adresse à toute personne désireuse d'apporter son aide, sans formation spécifique requise: «Dès que quelqu'un montre son intérêt, nous regardons pour quels services il peut se mettre à disposition.» Les gens intéressés à s'engager comme bénévoles sont invités à s'inscrire sur la plateforme benevolat-vaud.ch. Leur aide peut être ponctuelle ou devenir durable. Leur soutien sera «apporté à des organisations vaudoises actives auprès des personnes atteintes dans leur santé, vulnérables ou isolées», comme l'indique le communiqué de l'État.

Appel en quatre volets

Sur le même site, les demandeurs peuvent aussi faire part de leurs besoins: «Les administrations communales, institutions publiques et parapubliques du social ainsi que les associations et groupes d'entraide de proximité peuvent s'inscrire en spécifiant le type d'aide dont ils ont besoin», dit encore en substance le communiqué, qui précise que cette possibilité est également offerte aux «institutions de soins et d'accompagnement».

Cet appel est le troisième après celui fait au personnel soignant et aux professionnels de l'accueil de jour. Fabrice Ghelfi précise qu'une quatrième demande sera bientôt lancée auprès des volontaires non soignants des domaines de la technique, de la cuisine ou de l'entretien. **Lise Bourgeois**

Pourquoi le CHUV utilise encore le remdesivir, déconseillé par l'OMS

Covid-19 L'antiviral pourrait avoir des effets bénéfiques s'il est utilisé rapidement.

Après avoir analysé quatre essais cliniques internationaux, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déconseillé, vendredi 20 novembre, l'utilisation du médicament remdesivir pour traiter les malades du Covid-19. Au début du mois, déjà, le CHUV indiquait que cet antiviral créé pour lutter contre Ebola avait «peu ou pas» d'effet sur la durée d'hospitalisation et qu'il ne réduisait pas la mortalité. L'hôpital précisait pourtant qu'il continuerait à être administré dans le cadre de la poursuite de Solidarity, l'essai clinique lancé par l'OMS.

«Le remdesivir a des effets modestes s'il est utilisé tardivement mais dans le groupe de patients qui l'a reçu rapidement avant mise sous oxygène, l'OMS n'exclut pas des effets bénéfiques», précise le D^r Oriol Manuel, médecin adjoint au Service des maladies infectieuses du CHUV et responsable du volet suisse de l'étude Solidarity. C'est justement pour y voir définitivement clair que le CHUV continue de l'utiliser.

Au-delà du remdesivir, les autres traitements inclus dans Solidarity n'ont pas montré d'effets bénéfiques. Il s'agit de l'hydroxychloroquine, de l'association des antiviraux lopinavir/ritonavir (commercialisée sous le nom Kaletra) et de l'interféron bêta. «L'objectif est désormais

d'évaluer d'autres médicaments, le projet se poursuit tant qu'il y a des patients Covid ou jusqu'à ce qu'une solution très efficace soit trouvée», indique le D^r Oriol Manuel. À ce jour, le traitement supposé le plus efficace pour les cas graves reste basé sur la dexaméthasone. Cet anti-inflammatoire lutte contre l'emballement du système immunitaire qui déclenche bon nombre de complications. «Une grande étude au Royaume-Uni a montré qu'il permettait de faire baisser la mortalité mais son efficacité en routine reste très dure à évaluer.»

Et les anticorps de Trump?

Dans la palette des outils à disposition des médecins, citons aussi les «nouveaux anticorps monoclo-

naux», censés bloquer et neutraliser le virus. C'est l'un des traitements dont a bénéficié Donald Trump. «Ils posent une difficulté logistique car ils doivent être injectés en intraveineuse. Il faudrait de toute façon des études plus conséquentes, les études préliminaires suggèrent un effet positif mais nous ne savons pas s'il est marginal ou significatif», explique le D^r Oriol Manuel.

Il y a quelques jours, le CHUV annonçait aussi le rétablissement d'un patient grâce à des transfusions de «plasma convalescent». Le plasma en question provient de donateurs considérés comme guéris du Covid-19 et contient donc des anticorps spécifiques. Mais cette technique n'est pas utilisée à large échelle. Au CHUV,

elle a été employée dans un cas bien précis, celui d'un homme de 74 ans profondément immunosupprimé suite à une chimiothérapie. À cause d'un système immunitaire défaillant, il ne pouvait pas lutter contre le virus. «Nous pensons que l'utilisation de plasma convalescent pour traiter certaines catégories bien sélectionnées de patients immunosupprimés peut s'avérer très efficace; il s'agit en particulier des malades du Covid incapables de générer des anticorps par eux-mêmes. Le plasma convalescent a une réelle plus-value dans ce type de cas», a détaillé la D^{re} Nathalie Rufer, médecin au Centre de transfusions et chercheuse au Département d'oncologie. **Romarc Haddou**